

UNE EXPLOITATION BARROGNARDE FACE À LA PRÉDATION

- EARL DU THÉRON -

Depuis les premières attaques recensées en Auvergne-Rhône-Alpes en 1998, la pression de la prédation par les loups ne cesse de s'accroître malgré les mesures de protection. Confrontées à ce phénomène, les exploitations agro-pastorales évoluent. Pour saisir ces transformations, des études ont été menées dans plusieurs fermes d'Auvergne-Rhône-Alpes à partir d'enquêtes et d'analyses des données disponibles (Géoloup, Inosys, EDE, DDT etc.). Ce document présente les résultats de cette étude sur l'EARL du Théron qui a subi la prédation de plein fouet en 2017.

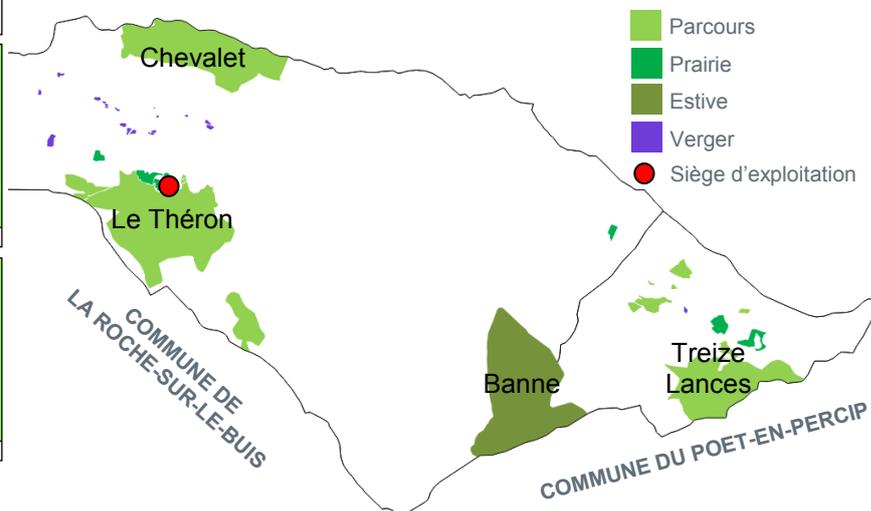
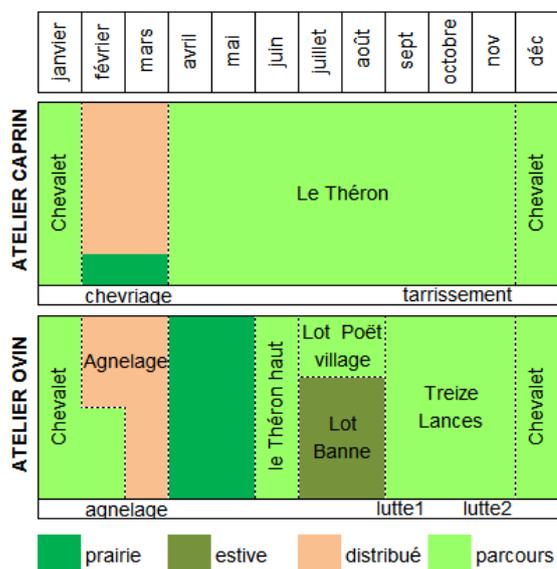
PRÉSENTATION DE L'EXPLOITATION

L'EARL du Théron est une ferme mixte caprine et ovine située dans les Baronnies Provençales. Quelques vergers produisent également des olives de Nyons AOP, mais depuis les années 1980 la ferme réduit l'activité arboricole (cerise, prunes) au profit de l'élevage. Au fil des années, et du changement de générations, des

parcours ont été reconquis et l'exploitation a participé à la création d'un Groupement pastoral (GP) d'estive en 2012 pour valoriser la montagne de Banne. La production de fromages de chèvre, d'agneaux et de chevreaux est principalement valorisée en vente directe au marché et à la ferme.

L'EARL du Théron - carte d'identité -

49 UGB - 70 chèvres, 245 brebis
366 ha de SAU
2 UTH



Système alimentaire : une orientation pastorale très marquée

Parcellaire : 366 ha (222 ha admissibles PAC) dont 358 ha de parcours (hors GP de Banne), 4 ha de prairies permanentes, 1,3 ha de sainfoin et 2,6 ha d'oliviers



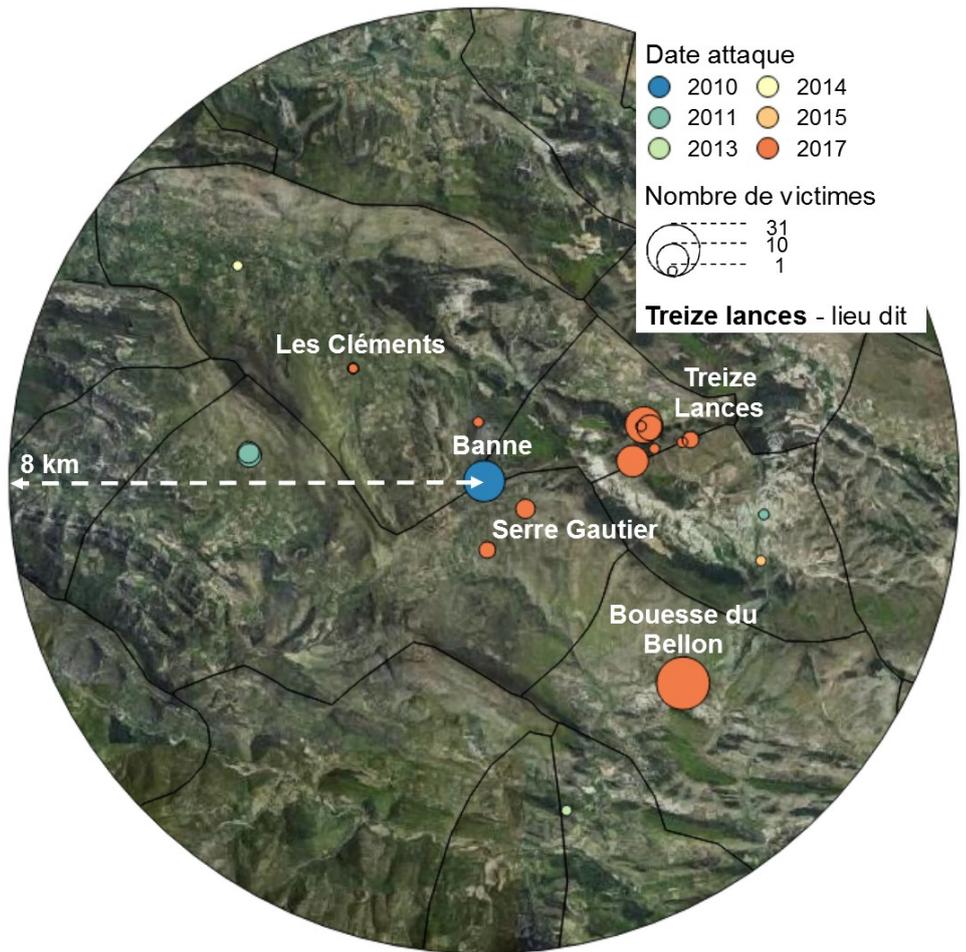
FAITS DE PRÉDATION

Présence du prédateur

Le premier indice de présence est relevé dès l'hiver 1996-1997 sur Buis-les-Baronnies, toutefois il faut attendre l'hiver 2011-2012 pour le que le territoire soit classé Zone de Présence Permanente (ZPP) (Lure-Ventoux). Une meute est identifiée sur la ZPP à partir de 2016. En 2017 l'Effectif Minimum Retenu (EMR) est de [4 ; 9]. En 2018, 4 ZPP meutes sont distinguées sur le secteur (Baronnies, Ventoux, Lure et Ventouret).

Historique des faits de prédation dans le secteur

Un foyer d'attaques semble se dégager sur le secteur, il regroupe 19 constats pour un total de 103 victimes. La première attaque constatée fait 18 victimes sur la montagne de Banne. Il s'agit d'un épisode traumatique qui conduit à la structuration d'un GP. Toutefois, dans les années qui suivent, seules des attaques éparses de moindre ampleur touchent les communes limitrophes. En 2017 le secteur est tout à coup victime d'une série de 14 attaques faisant 65 victimes dont 35 sur l'EARL du Théron.



2017, série noire pour l'EARL du Théron

Avant 2017 l'exploitation du Théron n'est pas confrontée à la prédation. Dès l'été 2017, le GP de la montagne de Banne est attaqué à l'estive faisant une victime chez un autre membre du GP. L'EARL du Théron déplore toutefois 5 disparues.

A l'automne 2017 l'EARL essuie soudainement une série de 7 attaques sur le quartier de Treize Lances entre le 9 septembre et le 13

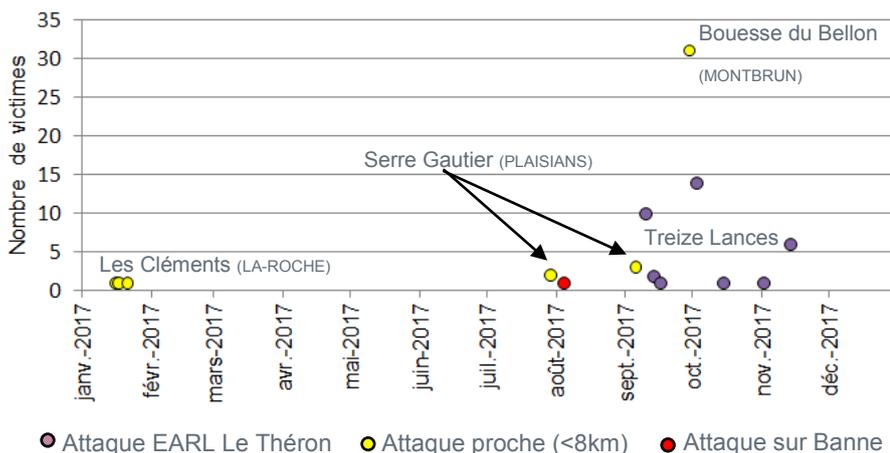
novembre. Deux attaques font plus de 10 victimes.

La neige permet à l'éleveur d'analyser ces attaques. La présence de plusieurs tailles d'empreinte suggère la responsabilité d'une meute. En outre, il apparaît que les loups ont sauté la clôture active qui ceint le parc.

En 2018, l'exploitation est attaquée sur Chevalet (1 blessée, 5

disparues). Ainsi, les 3 grands secteurs éloignés du siège d'exploitation ont été attaqués : Banne, Treize Lances et Chevalet. Ce constat engendre la peur chez l'éleveur d'être attaqué sur Le Théron où les chèvres passent la majorité de leur temps de lactation.

Après cette série noire de 2017, le quartier de Treize Lances n'a pas été attaqués en 2018.

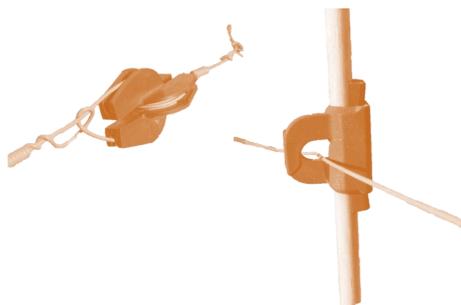


ÉVOLUTION DE PRATIQUES FACE À LA PRÉDATION

2010-2017

Renforcer les clôtures

Dès 2010, suite à l'attaque traumatique sur la Montagne de Banne (18 victimes), les éleveurs de l'EARL décident de renforcer les clôtures, notamment sur le Théron et Treize Lances. Cette mesure s'avéra peu efficace pour protéger le troupeau à l'automne 2017.



2012

Créer l'estive collective de Banne

Suite à la première attaque sur Banne en 2010, l'exploitant individuel de l'estive cherche à mutualiser les coûts d'un berger. Ainsi en 2012 un GP est montée avec l'EARL. Dans un premier temps les éleveurs du Théron n'ont pas besoin de Banne et montent plus pour « faire le troisième » membre nécessaire administrativement. Toutefois l'estive devient vite une surface stratégique de l'exploitation et en 2014, suite au décès tragique de l'éleveur à l'origine du GP, l'EARL récupère la présidence du GP et augmente son cheptel estivant.

Dès lors l'ensemble des mesures de protection est mis en place sur la montagne : berger, regroupement nocturne, chiens de protection.

2017

Réagir vite sur Treize Lances

Face à la série d'attaques sur Treize Lances les éleveurs mettent en place un ensemble de mesures provisoires :

- un chien de protection est prêté par des éleveurs solidaires ;
- une présence est simulée par une caravane vide qui suit le troupeau ;
- La fréquence de visite au troupeau est augmentée, les clôtures sont systématiquement vérifiées ;
- Un tir de défense renforcé est délivré, des louvetiers viennent plusieurs fois sur site, mais sans résultat. A leur départ les attaques reprennent.

2018

Fin de l'allotement - évolution des races

Dès lors les chiens de protection, non souhaités par les éleveurs du Théron, deviennent nécessaires. Un adulte intègre la ferme dès décembre 2017, un chiot et un jeune suivent respectivement en janvier et à l'été 2018. Un quatrième chien est recherché pour protéger les chèvres.

Avant 2017 un allotement précis était appliqué sur l'exploitation. Ainsi 3 lots distincts pâturaient Treize Lances afin d'affiner la sélection lors de la lutte :

- agnelles de renouvellement ;
- brebis sélectionnées pour faire des agnelles de renouvellement de race pure : lutte avec des béliers mérinos ;
- brebis sélectionnées pour faire des agneaux de boucherie : lutte avec des béliers Ile-de-France.

La mise en place des chiens de protection rend cependant ce système délicat. En effet les différents lots pâturent des parcs connexes il est probable que les chiens se rassemblent et n'assurent pas la protection des trois lots. Le pâturage 2018 s'est donc déroulé avec un seul lot. La fin de l'allotissement entraîne :

- une perte de précision dans la sélection car il devient impossible de choisir les mères à agnelles de

renouvellement ;

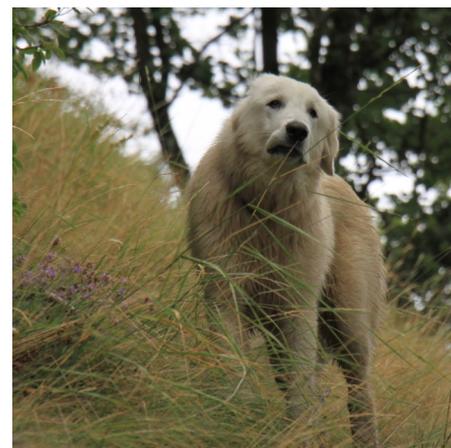
- une conduite non différenciée entre gestantes et vides et donc une valorisation des surfaces pastorales non optimisées ;
- potentiellement un manque à gagner sur la quantité de viande produite car le nombre d'agneaux nés en race pure (plus léger que les croisements) est supérieur au besoin de renouvellement et ces agnelles surnuméraires sont vendues en boucheries.

Etant donnée l'absence de sélection à la lutte et afin de faciliter le travail de tri entre agneaux de boucherie et agnelles de renouvellement à la naissance, les éleveurs ont fait le choix de changer la race de leur bélier de croisement : abandon des Ile-de-France (blancs) pour des Hampshire (noirs), de sorte qu'à l'agnelage les agneaux nés noirs sont nécessairement destinés à la boucherie tandis que les agnelles blanches peuvent être des boucheries ou des races pures. Un doute demeurent cependant sur la proportion de races pures et de croisées à naître. Selon l'éleveur les béliers Hampshire seraient plus prompts à la lutte, ce qui devrait assurer une part plus importante d'agneaux lourds, une théorie qui reste à confirmer par l'expérience.

Des craintes pour l'avenir

La pression de prédation soudaine sur l'EARL du Théron et les réactions rapides mises en place génèrent des craintes :

- pour l'instant l'atelier caprin a été épargné, mais jusqu'à quand ?
- quels effets économiques et génétiques de la fin de la sélection et du changement de race de croisement ?
- quelle réorganisation de l'exploitation si la prédation se systématise sur Treize Lances ?
- quelle opportunité de maintenir les travaux d'ouverture programmés sur Treize Lances alors que le site pourrait être abandonné ?
- comment gérer les chiens de protection et leur cohabitation avec les randonneurs ?



EVOLUTION DES PRATIQUES ET PAC : UNE ADAPTATION CONTRAINTE

Suite à la série d'attaques sur Treize Lances, les exploitants ont imaginé abandonner le quartier (73ha dont 52ha admissibles au sens de la PAC) et diminuer le cheptel ovin pour compenser la perte de surface en ne renouvelant pas les brebis tuées. Toutefois, face aux simulations de l'évolution des aides PAC avec ces paramètres, ils ont préféré maintenir le pâturage sur Treize Lances et un effectif renouvelé. En d'autres termes, la baisse potentielle des aides PAC est plus contraignante pour la santé de l'exploitation que le risque d'un nouveau carnage sur Treize Lances. Ce choix ne témoigne pas d'une gestion froide de la part des éleveurs, il est au contraire générateur d'un stress important et d'une charge de travail alourdie avec des horaires de visites étendus (multiplication des comptages, nourrissage des chiens de protection, déplacement de la caravane qui simule la présence humaine). L'EARL a également pris des pensions sur Treize Lances pour sécuriser l'ICHN en cas de prédation et donc de diminution du chargement.



UN RISQUE D'ABANDON D'AMÉNAGEMENTS PASTORAUX COUTEUX

Banne et Treize Lances étaient abandonnés depuis longtemps. Depuis une vingtaine d'années une volonté politique forte de la commune du Poët-en-Percip et un engagement important des éleveurs ont permis de reconquérir ces espaces. L'investissement a été constant avec l'aménagement progressif d'équipements pastoraux structurants (piste, impluvium, clôture) et des travaux d'ouverture (broyage, élagage).

Ces aménagements ont mobilisé beaucoup de porteurs de projets (commune, GP, GPGC et ONF) et de nombreux financeurs (Union Européenne, Etat, Conseil régional et Conseil départemental) dans le cadre des contrats alpage puis des Plan pastoraux territoriaux. Au total, ces aménagements représentent 113 000 € d'investissement depuis 1994 dont 50 000 € depuis 2010. Il convient de souligner que ces montants n'intègrent pas les équipements mobiles (filets et cabane mobile).

La pression de prédation pourrait conduire à l'abandon de ces quartiers et des équipements couteux qui les structurent alors même que certains ne sont pas encore amortis.

